



Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de la L.F.H. du 22.09.2015 à Jambes

Présents : Y. Borrey, B. Brasseur, K.D. Convents, J.L. Dessart, P. Garcia, P. Hourez, A. Luisi, S. Moonen, A. Praillet, M.C. Wauthy.

Excusés : M. Dony, T. Pierloot, D. Timmermans.

Absent : J.F. Hannosset

1. Le mot du Président

Au nom de la ligue francophone, je souhaite un prompt rétablissement à Filip Soetaert, notre président national, qui a été victime d'un accident de moto et qui a été sérieusement blessé.

Notre centre de formation a repris ses activités avec nos 18 stagiaires. Nous leur souhaitons une année scolaire qui les verra s'épanouir tant au niveau scolaire que sportif.

Les entraînements de nos sélections provinciales ont repris depuis le début du mois et elles participeront dès le premier week-end d'octobre au premier tournoi inter-provinces à Heist-op-den-Berg. Nous espérons que ces jeunes continueront à se développer à tous les niveaux sous la houlette de leurs entraîneurs.

Pour conclure, je voudrais rappeler que le secrétariat de la LFH n'a pas la faculté d'accorder certaines formes de « passe-droit » dans l'application des règlements. Certaines situations vécues dernièrement nous rappellent l'importance du travail des secrétaires au sein des clubs. Que ces derniers soient assurés de notre considération pour le travail (souvent obscur) qu'ils accomplissent.

2. Approbation du P.V. de la réunion du 18.08.2015

Aucune opposition n'ayant été transmise dans les 8 jours qui ont suivi l'envoi du P.V. du 18.08.2015 aux administrateurs, celui-ci est approuvé.

3. Trésorerie

- ❖ La situation financière au 31.08.2015 a été envoyée avec la convocation.
- ❖ P. Garcia précise que, s'agissant de questions spécifiques concernant différents chiffres, il est préférable de transmettre la/les question(s) par @mail au secrétariat afin de pouvoir donner une/des réponse(s) précises.

4. Secrétariat

- ❖ P. Garcia confirme, comme indiqué dans le mot du président, que le secrétariat est régulièrement confronté à diverses demandes ou interventions, quelques fois intempestives, concernant l'application du règlement. La philosophie du secrétariat restera en tout état de cause toujours la même avec une mise à disposition totale au service des clubs sans aucun passe-droit.
- ❖ Le S.G. fait part de son inquiétude s'agissant des différents changements intervenus au sein du personnel de la VHV principalement en fonction de la perspective de la reprise du secrétariat URBH par celui-ci au 01.07.2016.
- ❖ P. Garcia rappelle qu'à ce jour, le personnel de la L.F.H. compte 7 personnes à temps plein auxquelles il faut ajouter les travailleurs occasionnels ou à horaires réduits. Il s'agit aussi de gérer toutes ces personnes, notamment s'agissant des congés annuels ; ce qui peut occasionner quelques soucis.
- ❖ Examen de la demande transmise par Madame A. Léonard.
A. Praillet quitte la séance.
A l'unanimité des membres présents et bien que conscient de la situation particulière de la joueuse concernée, le C.A. décide de ne pas accorder de dérogation et d'appliquer strictement le règlement.
En cas de démission par son club actuel, la jeune fille aura toujours la possibilité, après affiliation dans le club de son choix, de s'entraîner et de participer à des rencontres amicales.
A. Praillet entre en séance.
- ❖ Suite à la remarque du S.G., se référant à un courrier de la Sabam, il sera rappelé via le journal officiel que la reproduction d'une œuvre d'art, d'un dessin, sur une affiche ou tout support reste liée au paiement de droits d'auteur.
- ❖ Mention est également faite de la demande d'un Médecin-inspecteur de l'INAMI souhaitant recevoir le listing de tous les affiliés d'une région précise.

5. Affaires techniques

❖ *Centre de formation*

La rentrée 2015/2016 compte 18 inscrits.

Il reste une situation scolaire (trouver un stage en entreprise) à régler.

❖ *Formation MSI (moniteur sportif initiateur)*

La formation débutera le 25-10-2015 et se terminera le 30-01-2016.

6. URBH

❖ *CEP*

CR de la réunion de ce 18-09-2015 dirigée par T. Pierloot suite à l'indisponibilité de F. Soetaert.

Il en ressort que la VHV doit encore assumer le départ de David Van Dorpe tout en attendant l'arrivée de leurs deux nouveaux responsables pour le sport de haut niveau (Jelle Vonckx) et pour la communication.

❖ *BENE-League*

La prochaine réunion du Board est programmée au 30-09-2015.

Les clubs souhaitent disposer de plus d'autonomie dans l'organisation de la compétition. Le sujet a été débattu lors du CEP et JL. Dessart y a rappelé qu'il fallait :

- que les fédérations gardent le contrôle de la compétition car ces fédérations restent les seuls interlocuteurs des instances internationales et, de plus, elles représentent l'ensemble des clubs dont les intérêts doivent aussi être pris en compte ;

- faire preuve d'un minimum de stabilité par rapport aux décisions antérieures, dont la réorganisation de notre compétition à la fin de la présente saison.

Wim Vos a transmis ce 21-09-2015 le document qu'il a « survolé » lors du CEP et qu'il souhaite présenter lors du prochain Board. Il ressort de ce document que le (nouveau) cadre qu'il souhaite fixer l'est déjà en réalité dans une majorité des points suite à des décisions antérieures du CEP.

C'est ainsi que :

- période : il avait déjà été décidé de mettre sur pied cette compétition à 8 durant 3 ans. Après une saison seulement, et suite à une volonté d'élargir la compétition, le CEP a marqué son accord pour une compétition à 12 à partir de la saison 2016-2017 (CEP du 31-03-2015). Lors du CEP du 23-06-2015, la LFH a fait connaître son opposition par rapport à de nouveaux changements.

- Nombre d'équipes soit par pays : Idem

- Titre à gagner : le champion est désigné à l'issue des play-offs

- Tickets européens : Décision prise lors du CEP du 25-11-2014

- Durée de la compétition : Fin fixée pour permettre le début des PO belges (CEP du 31-03-2015)

- Règles de promotion et de dégradation : Voir PV du CEP du 31-03-2015

- Arbitrage : Jusqu'à présent, les responsables néerlandais et belges ont géré ce problème. Il y a pas mal de différences entre les deux pays. Plusieurs revendications sont financières.

- Règlement disciplinaire : pas de suite à la proposition faite par David Van Dorpe

- Mobilité des joueurs : prévue dans le règlement URBH

- Mise à disposition des joueurs aux équipes nationales : obligatoire pour la licence (Cfr ci-après)

- Licence pour les participants : en cours de discussion au niveau URBH

Il est à noter que, mis à part K. Convents, plus aucun observateur n'émane de la L.F.H et que, après discussion avec le président, ce dernier ne visionnera que les paires francophones vu ses nombreuses missions pour l'EHF.

❖ *Licence clubs*

Le sujet a également été débattu lors du dernier CEP. Suite aux avis de notre CA, Bart Danhieux va revoir le projet et ce document nous sera transmis dans les prochaines semaines.

Le CA proposera d'ajouter les deux conditions suivantes : les joueurs devront répondre aux convocations des sélections ligues et nationales + les clubs s'engageront à acheter 50 places à tarif préférentiel pour les matchs de l'équipe nationale seniors.

- ❖ S'agissant de l'éventuelle obligation pour tous les clubs LFH d'acheter un minimum de 10 places pour les rencontres de la sélection nationale messieurs, une majorité du CA se déclare opposée à cette proposition tout en restant ouverte à une nouvelle suggestion modulée en fonction de la situation des uns et des autres.

❖ **Equipe nationale**

Prochain match officiel contre la République tchèque le samedi 7 novembre 2015 à 20 h à Courtrai.

Le club de Courtrai qui fête ses 40 ans participera activement à l'organisation.

Matches des sélections dames et juniors avant. La rencontre devrait être retransmise par la VRT (en direct ou en différé le dimanche après-midi).

Le label « Eurométropole » a été sollicité auprès du président, Rudy Demotte. S'il est accordé, il devrait générer certaines facilités en matière de soutien.

Le match contre la Turquie du 06 ou 07/01/2016 sera également organisé à Courtrai.

En revanche, le match du 09-04-2016 contre la Turquie se déroulera à Liège, au Country-hall, grâce à la collaboration de l'Adeps qui a répondu favorablement à la sollicitation du S.G. et que nous remercions.

❖ **Organigramme URBH**

Une réunion est programmée ce 24-09-2015 au siège de l'URBH/LFH.

J.L. Dessart sollicite des candidatures éventuelles pour intégrer une cellule tout en précisant le caractère bénévole de la collaboration.

❖ **Réunion du 25-08-2015 avec des représentants de l'Adeps et du Bloso**

P. Garcia, G. Petitgirard et W. Vos ont rencontré les responsables du haut niveau de l'ADEPS et du Bloso et il ressort de cet entretien que des aides financières ne pourront être débloquées qu'en cas de résultats sportifs probants des reds wolves. Une évaluation sera, quoi qu'il en soit, faite en vue de la nouvelle olympiade (2017-2020).

❖ **Manager URBH**

Vu l'accident de moto du président national, le contrat n'a pas encore été signé mais cela n'empêche pas Carlo Vandekerkof de travailler à la recherche de partenaires pour l'équipe nationale.

7. Suivi des dossiers

❖ **Feuille de match électronique**

Un premier test a été réalisé à l'occasion de la rencontre K. Houthalen - HC Visé BM.

8. Arbitrage

❖ **Entraînement**

Le chef-arbitre a supervisé un grand nombre d'entraînements et a pu constater un changement de mentalité positif dans le chef des arbitres francophones présents en masse à ses séances.

K. Convents a pu également constater avec plaisir que le nombre d'arbitres est en augmentation par rapport à la saison dernière, ce qui reste toutefois insuffisant.

9. Handball féminin

❖ **Tournois jeunes filles**

Benoît Neuville a relancé les clubs concernés afin de mettre en place différents tournois

10. Propagande

❖ Afin de permettre le passage du statut de « club en formation » au statut de club stagiaire, l'article 112 C. est modifié avec effet immédiat. (dans la rubrique « club en formation, supprimer la fin de la dernière phrase : « ...et ne peut prendre le statut de ... »

❖ P. Garcia rappelle les conditions favorables (pour les affiliés de la LFH et de la VHV) d'achats de packs pour le CM 2017 qui se disputera en France grâce à la convention qui lie l'URBH à la FFHB.

❖ Tenant compte de l'expérience connue durant les dernières vacances scolaires et dès que la situation financière le permettra, il sera judicieux d'acheter des beach flags et speed flags supplémentaires afin de pouvoir répondre aux attentes des différents clubs intéressés.

11. Divers

- ❖ J.L. Dessart communique que, comme prévu, la formation relative au « projet de jeu U10 - U14 » a été organisée le 06-09-2015 avec la participation de 35 personnes issues des trois provinces.
- ❖ Suite à la demande d'Y. Borrey, il est confirmé que le tournoi interprovincial programmé dans le Brabant se déroulera le 01.05.16 à Louvain-la-Neuve vu les indisponibilités de ce complexe aux autres dates.

Prochaines réunions : les 20.10., 17.11., 15.12.2015, 19.01., 16.02., 15.03., 19.04., 17.05. et 21.06.2016.